

25 AVR 2007

Monsieur,

Le deuxième programme national nutrition santé (2006-2010) propose aux organisations professionnelles et interprofessionnelles, aux entreprises de l'industrie agro-alimentaire, de la distribution et de la restauration collective de prendre des engagements volontaires de progrès nutritionnel sous la forme de chartes soumises à l'approbation des pouvoirs publics.

Un comité d'experts présidé par M. Christian Babusiaux a défini un référentiel au regard duquel doivent être établies les propositions de chartes en vue de leur approbation. Nous avons décidé d'adopter ce référentiel, joint en annexe à cette lettre.

Nous avons également décidé de confier le soin d'examiner les propositions de chartes, d'en négocier le cas échéant le contenu, puis de décider de leur approbation au nom de l'Etat à un comité spécialement constitué à cet effet, comité que nous vous remercions d'avoir accepté de présider. Les noms des personnalités composant ce comité figurent en annexe. Elles sont réparties en quatre collèges, respectivement compétents en matière de nutrition, de technologie alimentaire, d'économie et marketing et d'économie des filières alimentaires.

Les décisions du comité seront prises de manière collégiale, selon des modalités qu'il lui appartiendra d'organiser. Il pourra compter sur le soutien des services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, de la Direction générale de la santé, de la Direction générale de l'alimentation et du secrétariat interministériel du Conseil national de l'alimentation. Son secrétariat sera assuré par la Direction générale de la santé. Les membres du comité, comme vous-même, nous adresseront des déclarations d'intérêts mentionnant leurs liens, directs ou indirects avec des entreprises susceptibles de présenter des chartes à l'approbation. Ces déclarations seront rendues publiques. Elles seront actualisées annuellement.

Le comité transmettra au président du comité de pilotage du Plan national nutrition santé un bilan d'activité annuel.

M.Noël RENAUDIN

concerne spécifiquement les propositions de chartes déjà reçues par les pouvoirs publics, et que nous vous transmettons, ci-joint, nous précisons que les délais d'examen prévus au paragraphe 4.3 du référentiel s'appliquent à compter de la date de la première réunion du comité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Thierry BRETON



Dominique BUSSEREAU



Philippe BAS

Composition :

Président : M. RENAUDIN

Noms des experts :

1) Collège nutrition :

- Pr Ambroise Martin (Université Lyon 1),
- Pr Jean Louis Bresson (Hôpital Necker),
- Dr Sébastien Czernichow (CRNH Ile de France),
- Pr Martine Laville, (CNRH Lyon hôpital Edouard Herriot)
- Mme Sophie Nicklaus (INRA)
- Pr Patrick Ritz (Angers),
- M. Daniel Tomé (INAPG Paris),

2) Technologie alimentaire :

- M. Gilles Trystram (ENSIA),
- M. Colonna (INRA),
- M. Joseph Culioli (INRA),
- M. Luc Saulnier (INRA)
- M. Henry Eric Spinnler (INAPG)

3) Economie et marketing :

- Mme France Caillavet (INRA)
- Mme Genevieve Cazes-Valette (ESC Toulouse)
- M Marc Fliser (Université de Bourgogne)
- Mme Patricia Gurviez (ENSIA-Massy)
- M Bernard Ruffieux (INRA)
- Mme Lucie Siriex (SupAgro Montpellier)

4) Economie des filières alimentaires :

- M. Jean Louis Lambert (ENITLAA Nantes)
- M. Eric Giraut-Heraut (INRA)
- M. Vincent Requillart (INRA)
- M. Jacques Nefussi (INAPG)
- Mme Martine Padilla (IAM)
- M Jean Louis Rastoin (Supagro Montpellier)

Un représentant de la Direction générale de la santé, de la direction générale de l'alimentation et de la direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes assisteront aux séances du comité, sans droit de vote.

- Fonctionnement du comité

1- secrétariat (convocation, réservation de salles, frais de déplacement des membres, rédaction des comptes rendus du comité) : Direction générale de la santé.

2- travail "technique" : analyse des engagements, rédaction des lettres pour les entreprises, explication aux entreprises dans un premier temps puis dans un deuxième temps suivi et prise en compte des bilans : DGS, DGAL, DGCCRF et le secrétariat interministériel du CNA à parts égales (les administrations doivent faire des propositions)